

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice <b>11</b> Présents <b>9</b> Votants <b>11</b>	<b>L'AN DEUX MIL HUIT Le MARDI 28 OCTOBRE à 19 H 00</b>
	Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : <b>Monsieur Daniel LEBAR, Maire</b>
Date de convocation <b>23/10/2008</b>	<b>Etaient présents : MM LEBAR DECROIX Mme SUILLEROT M. TOUBOUL Mme SEIGNEUR MM LOMMIS JOUIN Mme SADO-C-DORNIER M. MASSARD</b>
Date d'affichage <b>23/10/2008</b>	<b>Absentes excusées : M. MILWARD pouvoir à M. LEBAR Mme DE GAVRE pouvoir à Mme SUILLEROT</b> Assistait à la réunion : M. VASSEUR, secrétaire de Mairie.
	Secrétaire de séance : M. MASSARD

La séance est ouverte à 19 h.

M. MASSARD est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 29 septembre est approuvé à l'unanimité après inversion, à la demande de M. LOMMIS, de l'ordre de 2 phrases dans le paragraphe consacré au programme triennal de voirie.

## **ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS. PROGRAMME 2009**

M. le Maire présente le dossier préparé par le bureau d'études STUR pour le programme 2009 d'enfouissement des réseaux aériens. Il s'agit de poursuivre l'enfouissement des réseaux aériens de la Grande Rue à partir de la Maison du Village jusqu'à la sortie Nord. L'opération comprend également la rue de Lettrée. Le dossier doit être transmis aux services du département avant le 31 octobre pour être éligible dans le cadre du programme 2009 et accéder aux subventions des différents partenaires, avec une réponse favorable possible vers le printemps prochain.

Le montant total de l'opération serait de 175 316,60 € HT, dont 112 807,86 € HT pour la partie réseaux EDF et téléphone (enveloppe subventionnable : 70 000 €).

Pour la partie éclairage public, estimée à 62 508, 74 € HT la commune pourra déposer un dossier de demande de subvention à 30% si l'Etat reconduit le dispositif de Dotation Globale d'Équipement (DGE) dans les mêmes formes que ces dernières années.

**Vu le programme 2009 pour l'Insertion des Réseaux dans l'Environnement,**

**Vu les pièces du dossier de demande de subvention élaboré au titre de ce programme,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE le programme de travaux concernant l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, concernant la rue suivante :**

➤ **Grande Rue (du n° 2 au n° 32)**

**SOLLICITE du Département, d'EDF et de France Télécom les subventions prévues au titre du programme 2009 susvisé,**

**S'ENGAGE à assurer le financement du programme de travaux d'insertion des réseaux électriques et de télécommunications s'élevant à 112 807,86 € (108 525,57 € pour la partie publique et 4 282, 29 € pour la partie privative) et la TVA correspondante**

**S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes au budget communal, exercices 2009 et suivants.**

## **PROGRAMME TRIENNAL DE VOIRIE 2006/2007/2008. 3<sup>E</sup> OPERATION DE TRAVAUX**

Comme indiqué lors de la précédente réunion du Conseil, il est proposé d'inscrire une prochaine opération de travaux dans le cadre du programme triennal de voirie (subventionné à 70%), consistant en la création d'un plateau sur la RD 191, au niveau de la Maison du Village et du parking de l'impasse des Jardins. M. le Maire présente le dossier préparé par la DDEA. Ce dossier est à transmettre au Conseil Général et devra obtenir les accords techniques nécessaires pour ces travaux qui concernent une voie dont le Département est gestionnaire.

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire, au titre du programme triennal de voirie 2006/2007/2008, une 3<sup>e</sup> tranche de travaux composée de l'opération « plateau surélevé sur la RD 191 ».**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DONNE un avis favorable au choix de l'opération, d'un montant prévisionnel de 28 732,50 € HT  
DÉCIDE de solliciter du Conseil Général une 3<sup>e</sup> subvention au titre du programme départemental 2006/2007/2008 d'Aide aux Communes et Structures Intercommunales en matière de Voirie et ses Dépendances.**

**Cette 3<sup>e</sup> subvention s'élèvera à 20 112,75 € HT soit 70% du montant des travaux subventionnables de 28 732,50 € HT**

**S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaires ou départementales pour réaliser les travaux qui figurent dans la fiche d'identification annexée à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.**

**S'ENGAGE à financer la part des travaux qui restera à sa charge.**

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Une réunion de présentation de la démarche de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) animée par un intervenant de la DDEA est fixée en novembre. M. le Maire présente aux Conseillers la 1<sup>re</sup> étape de cette démarche : la délibération de prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune, et donc l'élaboration d'un PLU. Après discussion, il est décidé de prendre cette délibération après la réunion avec la DDEA.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Cérémonie du 11-Novembre :** Pour le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice, rendez-vous est fixé à 15 heures, place du Château, pour une cérémonie au monument aux morts puis au cimetière, suivie par la présentation de l'exposition en hommage aux poilus organisée par M. LEGENDRE. M. le Maire tient à le remercier pour le travail accompli. Il associe à ces remerciements MM DECROIX et LOMMIS pour l'aide apportée à M. LEGENDRE.

**Voie verte :** M. DECROIX, qui est nommé référent « voie verte » pour Mareil, rend compte d'une réunion en Mairie de Bazoches cet après-midi. Une autre réunion est programmée en novembre en mairie de Mareil pour évoquer les spécificités du village et proposer les voies ou chemins qui conviendraient pour cette voie verte.

**Foyer communal :** La section danse de salon a vu le jour avec une première rencontre qui a rencontré du succès avec une douzaine de participants.

La séance est levée à 20 h 37 mn.